

## Bordereau de signature

### 058/CA Composition CHSCT - précisions

Date	Annotation
16/10/2015	<b>☑</b> Visa
16/10/2015	☑ Visa
16/10/2015	☑ Visa
16/10/2015	Certificat au nom de MICHEL BENOIT (SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS), émis par Certigna ID PRIS** Pro, valide du 19 déc. 2014 à 06:00 au 18 déc. 2017 à 06:00.
19/10/2015	Transmis
	<b>☑</b> Visa
	Archivé
	16/10/2015 16/10/2015 16/10/2015



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2015-10-19)

Dossier de type : ACTES // Délibérations CA

Propriétés spécifiques : • Date de publication : vendredi 30 octobre 2015 (2015-10-30)



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

#### **SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le quinze du mois d'octobre, à neuf heures trente, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

#### Participent à la séance :

Mme Astrid JEFFRAULT, directrice de cabinet du Préfet,
Lieutenant colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
M. Vincent LELONG, payeur départemental,
Lieutenant-colonel Éric VINCENT, chef du Pôle opérationnel,
Commandant Florent COURREGES, chef du groupement logistique,
Mme Nathalie TOULZE, chef du service administration générale,
M. Francis CAUSSIGNAC, chef du service finances et commande publique.

#### Présents:

#### Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, André FABRE, Jacques THOUROUDE, Éric GUILLAUMIN, Jean-Michel BOUAT, Bernard MIRAMOND, Philippe GONZALEZ, Marc COUSINIE.

Mmes Florence BELOU, Sylvie BIBAL-DIOGO, Nathalie BORGHESE, Françoise BARDOU, Michèle VINCENT.

#### Membres à voix consultative :

COL Christophe DULAUD, Méd LCL Thierry MICHEL, représentant de médecin-colonel Jean-Pierre LAUTIER, CNE Jean-Jacques DARGET, SCH Julien DURAND, CNE Mohamed BOURAHLA.

#### Absents excusés :

M. Christophe TESTAS, CPL Julien ESTIVALS. Mmes Éva GERAUD, Martine COURVEILLE, Marie-Dominique PESTRE-SURLES.

Secrétaire : Colonel C. DULAUD.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 14/ pouvoirs : 0/ votants : 14.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 6 / présents : 5.

Date de la convocation : 2 octobre 2015.

#### **RAPPORT N°058/CA - 10/15**

#### **OBJET: Composition du CHSCT - précisions**

Par délibération n°047 en date du 4 juillet 2014, le conseil d'administration a fixé la composition du CHSCT en ces termes :

« Désormais les représentants des personnels au CHSCT sont librement désignés par les organisations syndicales. Le nombre de sièges auxquelles ont droit ces dernières, sera établi proportionnellement au nombre de voix obtenues par chaque organisation syndicale à l'élection au comité technique.

Néanmoins, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- de fixer le nombre de représentants du personnel à 5 ;
- de fixer le nombre de représentants de l'administration à 2 (étant entendu que ce nombre ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel et que des fonctionnaires peuvent être désignés comme représentants de l'administration);
- > de recueillir l'avis des représentants de l'administration lors des votes du CHSCT. »

.../...

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09 **Tél** 05-63-77-35-18 **Fax** 05-63-77-35-98 **Courriel** direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr SAPEURS-POMPIERS DU TARN Engagement - Cohésion - Efficacité

Or, la rédaction du deuxième alinéa, peu explicite, a prêté à con-	fusion et mérite d'être précisée comme suit :
de fixer le nombre de représentants de l'administration à personnels par arrêté du président).	à 5 (dont 2 élus et 3 fonctionnaires désignés parmi les
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION en a pris acte et valide cette	précision.
	Document signé électroniquement par le président du Conseil d'Administration, Michel BENOIT
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant	le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à
compter de sa date de notification ou de publication.	
SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE	Date de publication : 30/10/2015
ET DE SECOURS DU TARN	unnu cdic01 fr